



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 septembre 2019 — N° 62

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaston Bellemare, président fondateur du Festival international de la poésie.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souhaiter du succès aux membres de Team K Bec rose lors du défi Trek Rose Trip.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme La Maison Mikana.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Georges Marien pour son engagement auprès des jeunes hockeyeurs québécois.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'entreprise 3R Québec inc.

24 septembre 2019

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Donat.

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Rémy Bélanger pour son engagement au sein de L’Harmonie de La Tuque inc.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin d’appuyer les opposants au projet de gazoduc de GNL Québec inc.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Langlois, récipiendaire de la Médaille de l’Assemblée nationale.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l’entreprise Prudent Groupe-conseil.

À 13 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

24 septembre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels de gestion 2018-2019 des centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Montréal-Centre

(Dépôt n° 877-20190924)

Montréal-Ouest

(Dépôt n° 878-20190924)

Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec.

(Dépôt n° 879-20190924)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Tribunal administratif des marchés financiers.

(Dépôt n° 880-20190924)

Mme LeBel, ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport d'activités 2018-2019 du Centre de la francophonie des Amériques;

(Dépôt n° 881-20190924)

Le rapport annuel 2018-2019 du Conseil interprofessionnel du Québec.

(Dépôt n° 882-20190924)

24 septembre 2019

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

(Dépôt n° 883-20190924)

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Régie du logement.

(Dépôt n° 884-20190924)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique et de l'omble de fontaine anadrome sur la rivière Moisie et ses affluents.

(Dépôt n° 885-20190924)

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de l'Office des personnes handicapées du Québec.

(Dépôt n° 886-20190924)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 mai 2019 par Mme Hivon (Joliette) concernant la mise en place de mesures garantissant un milieu exempt de violence pour le personnel de soutien scolaire;

(Dépôt n° 887-20190924)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 mai 2019 par Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) concernant un cours d'éthique environnementale obligatoire au niveau collégial.

(Dépôt n° 888-20190924)

24 septembre 2019

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 25 septembre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 889-20190924)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemay (Masson), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 17, 18, 19 et 20 septembre 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.

(Dépôt n° 890-20190924)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 19 septembre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 891-20190924)

24 septembre 2019

Dépôts de pétitions

Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 435 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de la Loi concernant les soins de fin de vie relativement aux critères de fin de vie.

(Dépôt n° 892-20190924)

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 117 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la détaxation de l'électricité au Québec.

(Dépôt n° 893-20190924)

Mme Grondin (Argenteuil), au nom de Mme Picard (Soulanges), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 511 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde de la forêt Rousseau et de ses milieux humides situés dans la municipalité de Pincourt.

(Dépôt n° 894-20190924)

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 108 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une amélioration des conditions de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 895-20190924)

24 septembre 2019

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 170 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la prestation des services de santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 896-20190924)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Hébert (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 263 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification de la Loi concernant les soins de fin de vie relativement aux critères de fin de vie.

(Dépôt n° 897-20190924)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de Mme St-Pierre (Acadie).

Dans son avis, la députée de l'Acadie allègue que des propos tenus par le leader du gouvernement, lors de la séance du mercredi 18 septembre 2019, auraient eu pour effet de porter atteinte à sa réputation et à son intégrité et de jeter un doute sur son impartialité comme présidente de la Commission des transports et de l'environnement. Selon la députée de l'Acadie, ces propos seraient contraires à l'article 35, paragraphe 5, du règlement de l'Assemblée nationale.

Les propos visés auraient été tenus par le leader du gouvernement lors d'une question de directive soulevée par le leader de l'opposition officielle concernant l'intervention sur *Twitter* du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sujet du rapport de la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre de son mandat d'initiative sur le recyclage du verre.

M. le président prend la question en délibéré.

24 septembre 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 4 décembre 2014, adressée au Dr Gaétan Barrette, député de La Pinière et ministre de la Santé et des Services sociaux, par Mme Danielle McCann, concernant une contribution souhaitée au sein du conseil d'administration d'un Centre intégré de Santé et de Services sociaux.

(Dépôt n° 898-20190924)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun), dépose :

Copie d'une lettre, en date du 3 septembre 2019, adressée à M. Oscar Lescarbeau, conseiller politique du Service de la recherche et des communications de l'Aile parlementaire libérale, par Mme Julie Lévesque, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du ministère de la Culture et des Communications, concernant une demande d'accès au sujet des placements publicitaires gouvernementaux auprès des géants du web (Amazon, Google, Facebook, etc.).

(Dépôt n° 899-20190924)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 10 juin 2019, adressée au premier ministre, M. François Legault, par Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, concernant les investissements en placement publicitaire dans les médias communautaires.

(Dépôt n° 900-20190924)

24 septembre 2019

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés, le 19 septembre 2019, sur les amendements proposés par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, et M. Fortin (Pontiac) ainsi que sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis.

Sont d'abord mis aux voix en bloc les amendements proposés par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

Les amendements sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **170** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix individuelle des amendements présentés par M. Fortin (Pontiac).

Est d'abord mis aux voix le premier amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **171** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le second amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 1.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **172** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

24 septembre 2019

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 4.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **173** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le premier amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 5.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **174** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le second amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 5.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **175** en annexe)

Pour : **45** Contre : **64** Abstention : **0**

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux.

Le rapport amendé est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **176** en annexe)

Pour : **64** Contre : **45** Abstention : **0**

24 septembre 2019

Motions sans préavis

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'étude des projets de loi n° 194, Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques, et n° 391, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 60^e Journée mondiale des sourds qui se tiendra le 28 septembre, cette journée reconnue par l'ONU depuis 1959;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la culture et l'identité sourdes;

QU'elle s'engage à promouvoir l'utilisation et la diffusion de la langue des signes LSQ;

QU'enfin, elle favorise l'accessibilité aux services pour les communautés sourdes et gestuelles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Barrette (La Pinière), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le projet de troisième lien entre Québec et Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 septembre 2019

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'encadrement des grands émetteurs de gaz à effet de serre; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et Mme Hivon (Joliette), présente une motion concernant l'oléoduc TransMountain; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mercredi 2 octobre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 3 octobre après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ainsi que le mardi 8 octobre 2019 de 10 heures à 11 h 30, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures.

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Ordre des pharmaciens du Québec;
Fédération des pharmaciens du Québec;
Association québécoise des pharmaciens propriétaires;
Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec;
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux;
Institut national de santé publique du Québec;

24 septembre 2019

Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec;
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;
Collège des médecins;
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
Association des bannières et des chaînes de pharmacies du Québec;
FADOQ;
Association canadienne des médicaments génériques;
Médicaments Novateurs Canada;
Régie de l'assurance maladie du Québec;
Office des professions du Québec;
Association pour la santé publique;
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
Fédération des médecins spécialistes du Québec.

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition.

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 septembre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

24 septembre 2019

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance publique afin de procéder aux auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de pétitions;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de pétitions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 25 septembre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale s'oppose au projet de « corridor énergétique national », tel que le propose le Parti conservateur du Canada, qui permettrait au gouvernement fédéral d'imposer la construction d'un oléoduc sur le territoire québécois, sans son consentement.

24 septembre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

24 septembre 2019

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 septembre 2019, sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme David (Marguerite-Bourgeoys) à Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, portant sur le sujet suivant : « Le refus du gouvernement de hausser les budgets des maisons d'hébergement pour femmes ».

À 18 h 12, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 29 est adopté.

24 septembre 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 29 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que le projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Zanetti (Jean-Lesage).

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 septembre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

24 septembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les amendements proposés par M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 170)

POUR - 109

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellette (IND)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	

24 septembre 2019

Sur le premier amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 1 :

(Vote n° 171)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 septembre 2019

Sur le second amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 1 :

(Vote n° 172)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 septembre 2019

Sur l'amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 4 :

(Vote n° 173)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 septembre 2019

Sur le premier amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 5 :

(Vote n° 174)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 septembre 2019

Sur le second amendement proposé par M. Fortin (Pontiac) à l'article 5 :

(Vote n° 175)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)

CONTRE - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 septembre 2019

Sur le rapport, tel qu'amendé, de la Commission de la santé et des services sociaux :

(Vote n° 176)

POUR - 64

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	LeBel (PQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	(Rimouski)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)